FINANCES LOCALES
Divers

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260414-DEC_26_095-DE

GUICHEN PONTRÉAN

DÉCISION n° 26-095
du 14/04/2026

Portant acceptation de l'indemnisation de l'entreprise LEMONNIER TP suite au sinistre relatif à l'endommagement d'un potelet rue de la République.

Le Maire de GUICHEN,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 26-091 en date du 7 avril 2026, portant délégation au Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier au 1er, 2ème, 3ème ou 4ème Adjoint, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 6, notamment de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

Considérant le sinistre relatif à l'endommagement d'un potelet par l'entreprise LEMONNIER TP rue de la République.

Considérant la proposition d'indemnisation de l'entreprise LEMONNIER TP, d'un montant de 228,47€, correspondant au coût du sinistre,

DÉCIDE

Article premier : L'indemnisation de l'entreprise LEMONNIER TP, d'un montant de 228,47€ correspondant au coût du sinistre, est acceptée.

Article 2 : La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil municipal.

La Maire,

Michèle MOTEL



Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260414-DEC_26_095-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .